

HONORAIRES TTC MAXIMUM DE TRANSACTION EN VIGUEUR À COMPTER DU 02/09/2024 - Offres De Vente

Prix	Valeur
< 50 000,00 €	5000 €
50 001,00 - 100 000,00 €	7500 €
> 100 001,00 €	6 %

Les honoraires d'agence sont à la charge du mandant.

Le barème est applicable pour tout mandat de vente et tout mandat de recherche.

Dans le cadre d'une succession, les honoraires susmentionnés seront à la charge de l'acquéreur.

Honoraire charge bailleur: 10€/m²

Honoraire charge locataire: 10€/m²

État des lieux: 3€/m²

Location (voir annexe page 3/3)

Pour les terrains 10%

Pour les droit au bail (charge acquéreur) 10%

Valeur la plus haute entre 10% TTC du loyer triennal ou 10% du montant du droit au bail

- Minimum de 8 000 € TTC

Pour les fonds de commerces (charge acquéreur) 10%

- Minimum de 8 000 € TTC

Pour les murs commerciaux et professionnels (charge vendeur) 10%

- Minimum de 8 000 € TTC

Viager classique : les honoraires d'un montant de 6% TTC de la valeur libre expertisée du bien, seront à la charge du mandant.

Viager mutualisé : les honoraires d'un montant de 7,2% TTC de la valeur libre expertisée du bien, seront à la charge de l'acquéreur.

Vente interactive: les honoraires d'agence sont à la charge de l'acquéreur.

Dans le cadre de la signature d'un mandat de vente **CONFIANCE PLUS** avec validation de la **Clause Conviction** :

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent de C l'Agence, dans les 30 jours suivant la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10 % des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent de C l'Agence, dans les 60 jours suivant la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20 % des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent de C l'Agence, dans les 90 jours suivant la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30 % des honoraires affichés sur le présent barème.

Dans le cadre de la signature d'un Mandat de vente **CONFIANCE PLUS** avec validation de la **Clause Publicité** : le Mandataire mettra en œuvre tous les moyens appropriés pour assurer la diffusion publique du bien objet des présentes, en s'appuyant sur des supports numériques et physiques adaptés, en partageant le bien à travers 8 000 agences indépendantes, soit environ 50 000 confrères conseillers immobiliers.

Dans le cadre de la signature d'un Mandat de vente **CONFIANCE PLUS** avec validation de la **Clause Valorisation** : le Mandataire s'engage à réaliser, selon les souhaits du client, un reportage photo et vidéo, avec la possibilité d'utiliser un drone, ainsi qu'une visite virtuelle. Ces actions visent à valoriser le bien et à optimiser sa présentation auprès des acquéreurs potentiels. Le bien bénéficiera également, sans surcoût, d'un *site internet dédié* pour une mise en avant optimale.

Dans le cadre de la signature d'un Mandat de vente **CONFIANCE PLUS** avec validation de la **Clause Partenariat** : le Mandataire pourra déléguer la commercialisation du bien à tout membre du réseau professionnel de l'enseigne « C l'Agence » et faire appel à des confrères professionnels pour assurer la bonne conduite de la vente.

Dans le cadre de la signature d'un Mandat de recherche **CONFIANCE PLUS** avec validation de la **Clause Conseil** : le Mandataire s'engage à accompagner le Mandant lors des visites de biens, y compris ceux proposés directement par des particuliers. Le Mandataire fournira son expertise et ses conseils sans exiger de rémunération pour ces visites. Cette disposition s'applique uniquement aux biens vendus sans intermédiaire professionnel. Le Mandataire reste engagé dans ses obligations de conseil et de négociation pour tout autre bien, selon les conditions prévues par le mandat.

Dans le cadre de la signature d'un Mandat de vente **CONFIANCE PLUS** avec validation de la **Clause Suivi** : le Mandataire s'engage à organiser un rendez-vous de suivi de la commercialisation au moins une fois par mois, accompagné d'une fiche « Reporting », et à fournir des comptes rendus de chacune des visites accessibles en ligne sur l'interface client.

Dans le cadre de la signature d'un Mandat de vente ou de recherche **CONFIANCE PLUS** avec validation de la **Clause Flexibilité** : le Mandant pourra dénoncer le mandat à tout moment, avec un préavis minimum de quinze jours, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans clause d'irrévocabilité.

Dans le cadre de la signature d'un Mandat de vente ou de recherche **CONFIANCE PLUS** avec validation de la **Clause Avantages** : une remise de 25 % des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais de C l'Agence pour le compte d'un même client.

Dans le cadre de la signature d'un Mandat de vente **CONFIANCE PLUS** avec validation de la **Clause Gagnant-Gagnant** : les honoraires affichés sur le présent barème seront divisés par moitié, en cas de vente à un acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par ledit Mandat **CONFIANCE PLUS**.

HONORAIRES LOCATION - Baux Loi 89 nus ou meublés

Depuis la publication du décret d'application de la loi Alur, les honoraires des agences immobilières sont plafonnés. Ils ne sont plus calculés à partir du loyer de l'habitation mais de sa superficie et de la zone géographique où elle est située.

Honoraires Agence - charge bailleur et charge locataire

LOCATION (biens à usage d'habitation) :

Visite, rédaction du bail, constitution du dossier:

- 12€ par m² en zone *"très tendue"* (Paris et sa petite couronne, soit environ 60 villes de proche banlieue)
- 10€ par m² en zone *"tendue"* (soit une trentaine de villes de province affichant une population de plus de 50 000 habitants)
- 8€ par m² en zone *"détendue"* (toute ville où l'offre locative dépasse la demande)

Etat des lieux :

- est toujours limité à 3€ par mètre carré

Entremise et négociation :

- Forfait de 150€ maximum à la charge exclusive du propriétaire bailleur.

LOCATION de Locaux commerciaux, Locaux professionnels, Entrepôts, Bureaux :

- Forfait minimum : 1500 € HT
- 30 % HT partagé entre le Bailleur et le Preneur:

- 15 % HT Maximum du loyer annuel HT/HC à la charge du BAILLEUR
- 15 % HT Maximum du loyer annuel HT/HC à la charge du PRENEUR

*Taux de TVA en vigueur 20%